Séance du 12 novembre 2019

Présents: FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne (Arrivée à 21 h 30), ROUSSEAU François, BAUDARD Didier, VIEILLARD Benoit, GAUTHIER Audrey, LAPLACE Jean-Louis, PESENTI Bruno, PRUNEAUX Andrée, BUCHAILLOT Thierry, LABOUROT Céline, HUMBLOT Yves.

VOIE GREVY : Projet et plan de financement prévisionnel :

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est engagée dans le projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Jules Grévy en voie dédiée aux modes doux, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, la Communauté de Communes du Val d'Amour et les communes traversées. Depuis le 25 juin 2019, la voie est officiellement fermée par SNCF Réseau, qui va en transférer la gestion à chaque EPCI traversé pour le territoire qui le concerne.

Les dépenses prévisionnelles pour la commune de Parcey sont les suivantes :

Dépenses	Coût € HT
Etudes de maîtrise d'œuvre	388,08 €
Organisation, Pilotage et Coordination	22,18 €
Travaux	10 851,18 €
Total	11 261,44 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Taux	Coût € HT
Etat	30 %	3 378 €
Autofinancement	70 %	7 883,44 €
Total	100 %	11 261,44 €

Le Conseil Municipal:

- APPROUVE le projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Jules Grévy en voie verte sur la commune de Parcey,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet,
- SOLLICITE de l'Etat une subvention au titre de la DETR,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

CHARTE TRANSFERT DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT, EAU POTABLE, EAUX PLUVIALES :

La Loi NOTRe du 7 août 2015 rend obligatoire le transfert des compétences assainissement, eau potable et gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1er janvier 2020.

Au-delà des grands principes qui s'appliquent aux transferts de compétences (notamment concernant le transfert des contrats, du personnel, de l'ensemble des actifs et des passifs et la mise à disposition des biens à titre gratuit), il convient de définir des grandes orientations partagées avec les communes et syndicats actuellement compétents afin de s'assurer de la mise en œuvre d'une gouvernance adaptée à l'échelle de l'Agglomération, d'une gestion de la continuité de service satisfaisante et d'une politique de gestion patrimoniale cohérente, à traduire en prospectives budgétaire et tarifaire.

Aussi, il est proposé d'inscrire dans un document unique, intitulé « Charte du transfert des compétences assainissement, eau potable et gestion des eaux pluviales urbaines », les orientations stratégiques à mettre en œuvre dans le cadre de ce transfert, portant sur la gouvernance, l'organisation et le mode de gestion, ainsi que sur la gestion des investissements, du budget et des tarifs. Cette charte, jointe en annexe à la présente délibération, sera signée par le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ainsi que par les Maires des communes et les Présidents de syndicats

actuellement compétents en matière d'assainissement, d'eau potable et de gestion des eaux pluviales sur le territoire.

Le Conseil Municipal:

- VALIDE le principe et le contenu de la charte, définissant les orientations stratégiques à mettre en œuvre dans le cadre du transfert des compétences assainissement, eau potable et gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite charte.

Vote: 3 voix contre, 1 abstention, 8 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES:

- ✓ Le Conseil Municipal étudie deux devis de la SOGEDO relatifs à l'extension des réseaux eau et assainissement rue du 19 mars. Les compétences eau et assainissement étant transférées à la communauté d'agglomération du Grand Dole le 1^{ER} Janvier prochain, des précisions seront demandées quant au financement de ces travaux.
- ✓ Suite à l'accord de principe donné lors de la séance du 16 septembre dernier et après avis du comité technique du Centre de Gestion en date du 7 novembre, le Conseil Municipal entérine l'octroi d'une participation de 10 euros par agent et par mois pour participation à la cotisation mutuelle santé du personnel communal, à compter du 1er décembre 2019.
- ✓ Travaux à effectuer à la salle des fêtes :
- Prise d'eau sous l'évier pour raccordement rince-verres acheté par Parcey Loisirs Animations.
- Sécurisation d'une poutre située près des escaliers de la scène.
- ✓ Travaux à prévoir : Toiture de la salle des fêtes.
- ✓ Travaux demandés au stade : Changement de 2 projecteurs.
- ✓ Jean-Louis LAPLACE donne le compte-rendu de la dernière réunion des référents transports du Grand Dole.
- ✓ Corinne FEVRE donne le compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu ce jour à 18 h 00.
- ✓ M. le Maire prend acte de la démission de MME Emmanuelle BALLOT, conseillère Municipale, à compter de ce jour.

Séance levée à 22 H 10.

LE MAIRE

Jean-Pierre FAIVRE